

Cette semaine, il faut savoir:

— Que la grève des cheminots de l'Etat de Sao Paulo qui, depuis 133 heures paralysait le trafic, a pris fin. Les cheminots ont accepté une augmentation de salaire de 10% alors qu'ils avaient cessé le travail pour en obtenir une de 45%.

— Que des travailleurs noirs des mines de diamant sud-africaines ont été engagés en U.R.S.S. pour l'exploitation de mines en Sibérie.

— Que le ministre de la santé de la capitale japonaise a proscrit la consommation du lait en poudre canadien depuis que 600 élèves ont été malades pour en avoir absorbé.

— Que les représentants de 31 associations parents-maitres ont critiqué la Commission des Ecoles séparées d'Ottawa à cause de sa politique de tenir des réunions à huis clos et de refuser des hausses de traitements aux professeurs.

— Que le gouvernement a renoncé à faire adopter par les Chambres le bill no 78 qui aurait obligé les caisses populaires à avoir une liquidité représentant 50% du total de leurs avoirs comme l'exige leur fédération.

— Qu'au congrès international des femmes, chefs d'entreprises en Allemagne il fut demandé que ces femmes puissent s'occuper de la chose publique maintenant qu'elles ont fait leurs preuves comme chefs d'entreprises. On sait que 32% des entreprises allemandes dirigées par des femmes ont été créées par elles.

— Que les cinq ouvriers qui ont péri emmurés dans un égout de la banlieue North York auraient pu être sauvés si l'équipement requis avait été immédiatement disponible.

— Que lors d'une grève de la télévision qui a eu lieu cet hiver à Marseille, les cinémas de cette ville ont reçu 40% de spectateurs de plus.

— Que de nombreuses protestations furent enregistrées lors de la décision du gouvernement fédéral de couper les allocations spéciales d'isolement accordées aux employés de Sept-Iles. Ces allocations étaient accordées depuis plusieurs années aux employés du Nord de Québec pour les aider à faire face au coût élevé de la vie.

— Que le mandat de la Commission d'enquête sur l'assurance-hospitalisation qui vient d'être constituée, consiste à faire une étude approfondie du problème de l'établissement d'un système d'assurance-hospitalisation dans la province, approprié aux conditions et aux besoins de la population.

— Qu'un poste de télévision à Cornwall crée un précédent en inaugurant une série d'émissions régulières qui a pour but de faire connaître le syndicalisme et ses principaux objectifs.

(Suite à la page 7)



Vol. XXXVI — No 7

Ottawa, 1er avril 1960

Le problème du chômage

Ottawa et Québec s'en lavent les mains

Le chômage relève d'Ottawa, dit M. Barrette

Le chômage est saisonnier, dit M. Starr

En l'espace d'une semaine, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont abdiqué leurs responsabilités au sujet du chômage qui sévit présentement par tout le pays et particulièrement dans la province de Québec.

Le 16 mars, le gouvernement provincial, par la bouche du premier ministre Barrette, déclarait à l'assem-

blée législative que le chômage relevait d'Ottawa et que la province fait plus que sa part pour tenter de régler ce problème. Le ministre de la voirie, M. Talbot ajoutait que le chômage est une responsabilité fédérale car c'est le gouvernement central qui détient les leviers de commande dans le domaine de la douane, de l'accise, du commerce, de l'immigration.

Et le premier ministre Barrette d'affirmer, "il y aura toujours du chômage saisonnier".

Une semaine plus tard, il appartenait au ministre fédéral du travail, M. Starr, d'affirmer que la hausse du chômage en février, particulièrement dans le Québec, n'avait pas un caractère per-

manent, mais était de nature saisonnière.

Pour sa part, le chef de l'opposition libérale à Québec, M. Lapalme, a eu une expression heureuse: "M. Barrette prétend, dit-il, que le chômage est un problème fédéral. Je me demande ce que cette affirmation va rapporter aux 85,000 chômeurs de Montréal. Pour le chômeur, le chômage est un problème familial."

La position de la CTCC Pour la CTCC, le chômage est un problème qui intéresse tous les Canadiens, toutes les autorités: les gouvernements municipaux, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

C'est pour cette raison que la CTCC, dans le mémoire qu'elle présentait au gouvernement fédéral le 1er février dernier,

(Suite à la page 7)

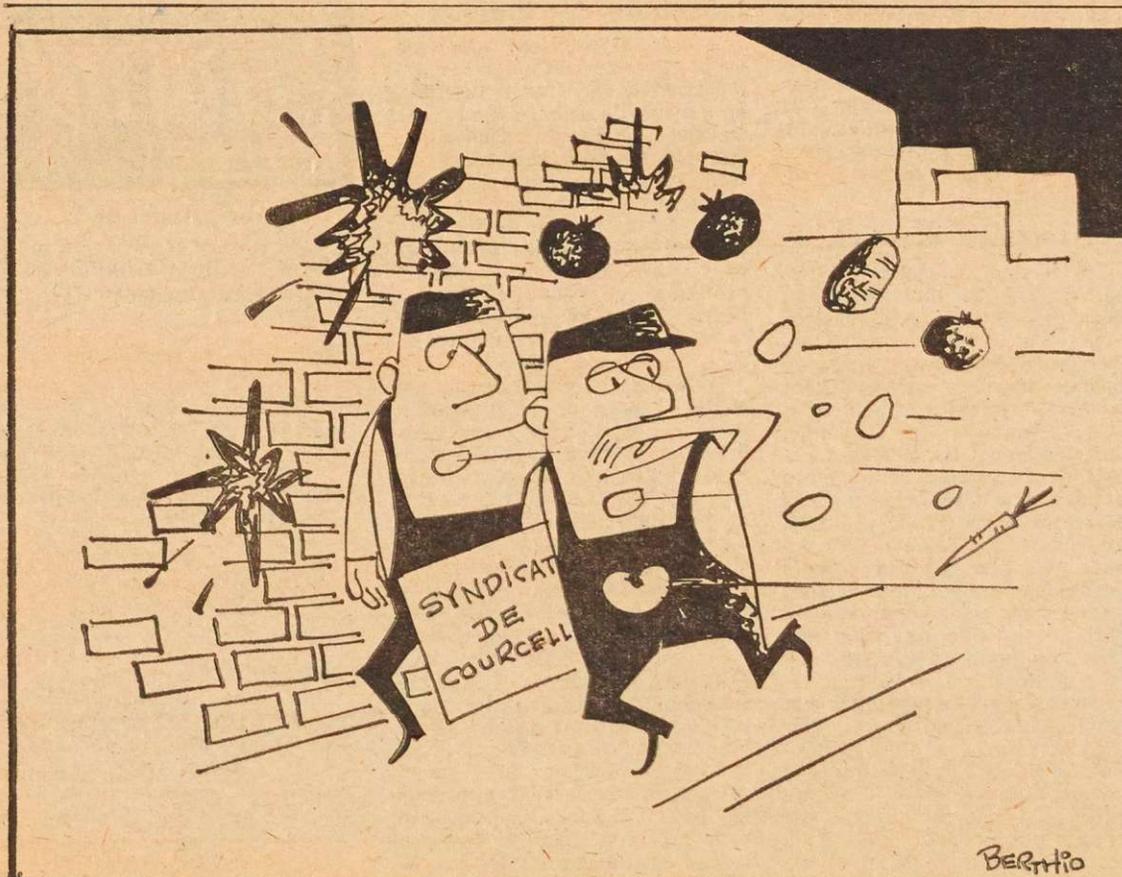
La retraite des dirigeants de la CTCC du 11 au 14 avril

L'aumônier général de la CTCC, le chanoine Henri Pichette, annonce que la retraite annuelle des dirigeants et des permanents de la CTCC, aura lieu cette année à la maison Montmorency, du 11 au 14 avril, pendant la Semaine sainte.

C'est le R. P. Thomas Landry, o.p., qui dirigera ces exercices spirituels.

L'aumônier de la CTCC souligne que si la vie syndicale n'est pas alimentée par une vie spirituelle intense et adaptée aux conditions, il devient difficile de vivre à l'aise dans un mouvement qui veut réaliser le plan de Dieu dans le monde du travail.

"Ces trois jours de réflexion, dit-il, sont un minimum indispensable pour faire le point et faire le plein. Je constate que tous sont contents à la fin de la retraite, même ceux qui avaient été les plus hésitants à y participer. C'est que, dans tous les cas, elle répond à un besoin".



C'EST ÇA LA VOCATION AGRICOLE DU CANADA FRANÇAIS? ...

Nouvelles internationales

Le BIT étudie les problèmes du travail féminin

Possibilités d'emploi — Préparation professionnelle
Femmes mariées — Egalité de salaire

Le Bureau international du travail est bien connu de tous les syndiqués qui, chaque année, apprennent que leurs représentants ont participé à la Conférence internationale du travail à Genève. A ces réunions, assistent en nombre égal, des représentants des gouvernements, des associations ouvrières et des associations patronales. On y discute de tous les problèmes qui intéressent les travailleurs: salaires, heures de travail, conditions de travail, liberté syndicale, etc.

C'est à la Conférence de 1951 qu'on avait proclamé le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail égal. Par la suite, le B.I.T. avait demandé à 27 "conseillers", choisis dans tous les pays du monde, de ramasser toutes les informations possibles concernant le travail féminin.

Pour la première fois, à la fin de l'année dernière, on avait convoqué une réunion de ces conseillers à Genève. Le rapport de cette rencontre vient de paraître dans "Informations sociales", revue bimensuelle du B.I.T. L'ordre du jour est des plus intéressants et mérite de retenir l'attention d'une organisation syndicale comme la nôtre dont l'élément féminin compte près du tiers de ses effectifs.

Possibilités d'emploi

Le premier point étudié par les 27 conseillers a été "les tendances récentes dans le domaine des possibilités d'emploi et des be-

soins de la main-d'oeuvre féminine".

On ne peut plus aujourd'hui considérer le problème du travail féminin comme on l'a fait il y a dix ans. Le milieu a complètement changé. Les possibilités d'emploi se sont multipliées, les réticences vis-à-vis la femme au travail ont presque disparu mais, par ailleurs, les exigences des employeurs ont augmenté.

On a remarqué que "les possibilités d'emploi des femmes augmentent inévitablement en période de plein emploi et tendent à se restreindre en période de dépression ou de crise économique". C'est ce qui s'est produit chez nous depuis la dernière guerre alors qu'un grand nombre de femmes sont entrées à l'usine, et aussi maintenant alors que le chômage affecte d'abord les femmes et les jeunes. En d'autres termes, les femmes sont les dernières à bénéficier d'une période de prospérité, mais les premières à souffrir d'une crise économique.

Par ailleurs, "le progrès technologique exerce une influence importante sur les possibilités d'emploi des travailleuses et tend à faire disparaître un certain nombre de distinctions traditionnelles établies entre les travaux masculins et féminins". Il est évident, en effet, que, par exemple, les machines de plus en plus perfectionnées introduites dans les usines, ont supprimé une foule de travaux pénibles autrefois réservés aux hommes. Les femmes peuvent aujourd'hui "opérer" plusieurs machines aussi habilement que leurs confrères de travail.

Enfin, il faut compter avec l'influence des traditions et des attitudes sociales en relation avec le travail féminin. A mesure que les réticences tombent, les possibilités d'emploi augmentent pour les femmes. C'est encore le cas chez nous où l'on ne fait plus la même objection qu'autrefois aux jeunes filles et aux femmes mariées qui désirent se trouver du travail.

Voilà donc comment les possibilités d'emploi pour la main-d'oeuvre féminine se multiplient chez nous comme dans la plupart des pays les plus industrialisés.

Importance de la préparation professionnelle

Le plus gros problème auquel on a fait face ceux qui s'intéressent au travail féminin est celui de la formation professionnelle. Pendant qu'on faisait beaucoup d'efforts pour préparer les jeunes garçons à entrer dans les usines, on négligeait presque complètement l'instruction technique de l'élément féminin. A peine s'est-on contenté d'ouvrir des écoles pour des travaux très spécialisés comme ceux de l'art culinaire, de la couture et de la coiffure. Celles, qui doivent entrer à l'usine et qui constituent le plus grand nombre, n'ont eu aucune possibilité de recevoir l'instruction technique nécessaire pour occuper des emplois de plus haute qualification.

Les conseillers du B.I.T. ont été d'accord pour dire que toute cette question de l'éducation, de la formation et de l'orientation des filles est "la clé de l'adaptation professionnelle des femmes et de leur promotion, comme elle est également la clé de nombre de problèmes ayant trait à l'égalité d'accès à un emploi et à



l'égalité de traitement". Parmi les suggestions faites pour remédier à cette situation, il faut retenir:

- la nécessité primordiale d'assurer aux filles, comme aux garçons, une bonne instruction générale en tant que base essentielle de toute préparation professionnelle et de tout avancement ultérieur;
- l'importance de l'orientation professionnelle en vue d'élargir l'horizon des jeunes filles et jeunes femmes;
- le besoin de procurer aux jeunes filles des moyens mieux adaptés et plus diversifiés de formation professionnelle avant ou pendant l'emploi;
- l'importance d'obtenir, pour les problèmes de formation professionnelle féminine, la collaboration des milieux industriels, des syndicats et des autorités publiques et scolaires.

Les femmes mariées

Les femmes mariées, qui travaillent, ont des problèmes bien particuliers qu'il faut considérer à part. Mais encore faut-il distinguer entre différents groupes de femmes mariées qui soulèvent des questions bien différentes les unes des autres: par exemple, entre les jeunes femmes qui viennent de se marier, les femmes mariées sans enfant, les femmes mariées avec de jeunes enfants, les femmes mariées avec des enfants plus âgés ou des enfants élevés, les femmes mariées dont le mari est absent ou dont le mari ne travaille pas pour une raison ou pour une autre.

De toute façon, selon les experts, l'idéal est de permettre aux femmes mariées de pouvoir rester à leur foyer si elles le désirent. Dans ce but, tous les pays devraient mettre en oeuvre une politique sociale garantissant aux femmes mariées la possibilité de s'occuper de leur foyer et de leurs jeunes enfants si tel est leur désir. Rares, semble-t-il, sont aujourd'hui les pays qui peuvent

offrir ces avantages.

Les conditions de travail doivent être aussi plus favorables pour des mères de famille que pour tout autre groupe de travailleurs, par exemple, celles de la réduction de la durée du travail, de la semaine de cinq jours, du repos hebdomadaire et des congés payés. Mais encore faut-il penser à des mesures complémentaires comme celle qui vise à favoriser l'emploi à temps partiel et celles qui peuvent alléger les tâches ménagères et rationaliser l'organisation et la tenue du ménage.

Le salaire des femmes

A date, 31 pays ont adopté la proposition de la Conférence Internationale du Travail de 1951, en faveur du salaire égal pour travail égal. Le problème pratique qui se pose cependant est celui de la mise en application effective de ce principe. D'après les experts, la principale difficulté rencontrée dans différents pays a été soulevée par l'interprétation que l'on a donnée de l'expression "Rémunération égale pour un travail de valeur égale".

Il faut établir une distinction entre le taux de rémunération et les gains. Il peut exister des différences entre le gain hebdomadaire des hommes et celui des femmes qui peuvent dépendre d'un grand nombre de facteurs. Ce qui est important cependant c'est qu'on ne fasse aucune discrimination fondée sur le sexe dans les taux de salaires fixés pour une occupation donnée.

Selon les conseillers du B.I.T., "l'analyse des tâches et l'évaluation des emplois sont les seuls points de départ satisfaisants de l'application du principe de l'égalité des salaires".

On a fait remarquer que dans les pays où l'on a appliqué le principe du salaire égal pour un travail égal, aucun effet économique néfaste n'a été constaté. Souvent, les plaintes que l'on formule au sujet du rendement relatif

des femmes comparé à celui des hommes sont fictives. Il existe des différences individuelles entre travailleurs, qui ne dépendent pas du tout du sexe. On est injuste à l'égard d'un grand nombre de travailleuses quand on impute à leur sexe les déficiences qui peuvent être dues à beaucoup d'autres facteurs.

Pour toutes ces considérations, le B.I.T. veut poursuivre ses études dans le but d'aider tous ceux qui cherchent à améliorer le sort de la femme au travail.

Fernand JOLICOEUR.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

99  A.C.A.

Au visé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

CIGARETTES
EXPORT
BOUT UNI OU FILTRE

Jean Marchand lance un appel à l'unité syndicale

Le problème des employés municipaux et scolaires

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir aux dirigeants des Conseils centraux, et à chacun des dirigeants du mouvement, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC vient de demander la collaboration active de tous pour conserver à la CTCC les syndicats des employés municipaux et ramener ceux qui suivent la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires dans sa rébellion.

"Il est de notoriété publique écrit M. Marchand que depuis quelques années certains dirigeants de la Fédération des employés municipaux et scolaires n'ont à peu près jamais été d'accord sur quoi que ce soit avec la CTCC. Voici que maintenant cette Fédération invoque ce présumé conflit entre elle et le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal pour se séparer de notre mouvement. Tout

ceux qui ont un tant soit peu d'expérience syndicale sont d'accord pour dire qu'il ne s'agit là que d'un prétexte pour consommer la rupture de cette fédération avec la CTCC. Tous les officiers des corps affiliés savent que le dernier congrès général a, par une très grande majorité de ses voix (environ cinquante contre une vingtaine), réglé ce différend. Le congrès de la CTCC est et doit rester l'autorité suprême

dans un mouvement démocratique comme le nôtre. Il est intolérable que quelqu'un ou qu'une faction s'arroge le droit de censurer les décisions du congrès et s'adonne au chantage pour essayer de lui faire changer la nature de ses décisions.

Sans doute, vous vous étonnez comme moi que ceux-là mêmes qui prêchent partout le respect, la pureté du mouvement, ceux-là mêmes, dis-je, qui se font les prédicateurs de l'intégrité de la C.T.C.C., prennent la responsabilité de désaffilier leur fédération et qui est, conduit incessamment une odieuse campagne contre le mouvement même en parcourant la province.

La C.T.C.C. ne pouvait pas réagir devant cette situation. Aussi, vous le savez sans doute déjà, une réunion importante des délégués de 22 syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires se tenait à Québec le samedi 12 mars dernier. Les résultats: 5,500 syndiqués du secteur des corporations municipales et scolaires demeurent fidèles à notre mouvement; nomination d'un délégué de ces syndiqués au Bureau confédéral; création d'un Comité de coordination pour refaire l'unité syndicale dans ce secteur; enfin, nomination d'un conseiller technique.

Votre collaboration indispensable !

Dans des moments difficiles comme ceux que nous traversons présentement, il importe qu'une collaboration étroite s'établisse entre la C.T.C.C. et tous ses corps affiliés. Il faut donc pour le mouvement que chaque Conseil central, chaque officier fasse sa part. Et je n'hésite pas à croire que chacun répondra à l'appel. Nous formons un des mouvements syndicaux les plus dynamiques qui soient. Ses membres, aux heures graves, n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte, à entrer dans la bataille. Cette prise de position, cet engagement de tous et chacun ont fait la force du mouvement. Aujourd'hui, il faut à nouveau nous serrer les coudes et nous le ferons. Certes, il ne s'agit pas pour la C.T.C.C. de sauvegarder quelque 2,000 membres; il s'agit plutôt de refaire l'unité syndicale. Nous sommes tous au service de l'ensemble des syndiqués

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

Campagne de recrutement chez les employés du commerce

CHICOUTIMI — Au cours d'une conférence de presse convoquée par le Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean, M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique de la Fédération du Commerce (CTCC) a lancé officiellement une grande campagne de recrutement syndical pour les employés de commerce de la région.

"Dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, a déclaré M. Gélinas, le commerce est la 3ème industrie en importance, après celle de l'aluminium et du papier. Cette industrie emploie 5,610 salariés sous-payés qui servent une clientèle de 234,672 acheteurs et travaillent pour 1,900 marchands".

"Il est effarant de constater que l'employé de commerce gagne en moyenne \$51.00 par semaine DE MOINS que le salaire moyen de la région. Et pourtant ces 5,610 employés de commerce vendent pour \$170 millions par année. C'est une responsabilité énorme pour le petit \$35.00 par semaine qu'ils gagnent en moyenne".

"Seul, le regroupement des intérêts de ces sous-salariés en un syndicat solide pourra leur

permettre d'obtenir justice, a déclaré M. L.-P. Boily, président du Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean, qui participait aussi à la conférence de presse, en compagnie de M. Roland Martel, président du comité d'éducation du conseil et de M. Charlemagne Girard, propagandiste de la Fédération du Commerce dans la région qui avait organisé la rencontre, ainsi que M. Léon Beaulieu, agent d'affaires des Syndicats de Chicoutimi.

A la suite de cette conférence de presse qui a provoqué des articles importants dans tous les journaux de la région, 5 assemblées générales d'employés de commerce se sont tenues un peu partout dans la région, la semaine dernière et la fondation d'au moins deux nouveaux syndicats est à prévoir.

Les assemblées se poursuivront la semaine du 11 avril et la semaine du 25 avril et indéfiniment au même rythme tant que la demande subsistera. La Fédération du Commerce et le Conseil régional entendent poursuivre la tâche jusqu'au bout.

et chaque conflit du genre nous heurte comme une blessure parce qu'il atteint l'unité syndicale, la force du mouvement.

Assuré de votre collaboration, j'entrevois déjà le jour où nous parlerons ensemble de l'heureux conflit qui aura permis de rétablir avec plus de vigueur l'unité syndicale.

Les moyens à utiliser

Le secrétaire général énumère ensuite quelques-uns des moyens à utiliser pour refaire l'unité syndicale. Le principal moyen, dit-il, c'est d'abord et avant tout le contact personnel sur le plan local: des comités d'unité syndicale, de la sollicitation individuelle, des contacts avec les officiers de ces syndicats, l'assistance à leurs réunions, l'adoption de résolutions indiquant la volonté des employés municipaux de rester fidèles à la CTCC. Le directeur des relations intersyndicales, M. Philippe Girard reste à la disposition de tous les syndicats locaux et des conseils centraux pour organiser ces rencontres.

Dans vos démarches, dit-il, une foule d'arguments vous faciliteront la tâche.

Il est faux de prétendre dit-il, que la C.T.C.C. n'a jamais aidé les membres de la Fédération. Vous qui connaissez bien la situation savez que ce sont les taux prévalant dans la région qui décident des augmentations de salaires des employés des

services publics. Sans l'action syndicale dans l'industrie, les employés publics ne pourraient obtenir gain de cause. Isolés, ces syndicats ne peuvent à peu près rien. L'appui de tout le mouvement et des Conseils centraux leur est essentiel. Les syndicats isolés ne peuvent influencer la législations.

Les syndicats isolés, laissés à leur seule force, ne peuvent que devenir des syndicats de boutique ou disparaître. Dans les cas extrêmes, comment ces syndicats pourront-ils se défendre? Seule l'affiliation à une grande Centrale peut leur permettre d'agir efficacement. La Fédération actuelle composée de 2,000 membres n'a certainement pas le pouvoir financier capable de fournir adéquatement tous les services techniques et d'agent d'affaires. Il est dangereux que, telle que constituée présentement, le sort de plusieurs centaines d'employés municipaux et scolaires repose dans les mains d'un seul homme. Enfin, vous savez mieux que moi que pour ne pas nuire aux employés syndiqués des municipalités, les autres syndiqués ont toujours refusé de faire pression contre l'augmentation des taxes locales. La situation sera probablement inversée pour les syndicats qui s'isolent.

Services techniques

M. Marchand ajoute que

(Suite à la page 6)

Divers types d'ouvriers européens

En Europe, la condition ouvrière est beaucoup moins uniforme qu'elle ne l'est en Amérique. Rien ne ressemble moins à un maître-porcelainier de Limoges ou à un compagnon tisserand d'Aubusson qu'un betteravier de l'Aisne.

Les métiers d'art, les métiers de luxe—qui sont malheureusement en perte de vitesse—utilisent les ouvriers, qui ne sont pas toujours très bien payés, mais dont la vie se passe dans une atmosphère artistique plus que dans une atmosphère de travail au sens strict.

Au cours de nombreux voyages, à travers toute l'Europe, j'ai eu, par exemple, le loisir de visiter Delft, en Hollande, où tout le monde travaille aux faïenceries. Ils fabriquent la fameuse "bleu" de Delft. Ce sont peut-être les ouvriers les plus propres du monde. Tous les jours, la maîtresse de maison astique elle-même l'extérieur de la porte d'entrée. Ce sont des gens simples et paisibles. On dit parfois Delft-la-morte, tant la vie y est calme.

Dans certains quartiers de Londres, j'ai vu les victimes du paupérisme britannique, qui est d'ailleurs beaucoup atténué ces dernières années, depuis l'origine du mouvement travailliste en particulier. Ces gens ont un air hébété, sordide, endormi. Par contre, les quartiers populaires de Rome, où règne une gaieté méridionale, s'ils sont fort sales et pauvres, ont, avec la complicité du soleil, un air quasi coquet.

Mais ce sont encore les ouvriers de France que je connais le mieux. Ceux de Mirecourt, dans les Vosges, ne fabriquent que des violons. Il y a la grande usine et les nombreux petits artisans, ceux de la série et ceux du modèle unique. C'est une population aux doigts de fée. A Thiers—où on ne fabrique guère que des couteaux—on est dans le Massif Central. C'est une population ouvrière plus froide, plus réservée, dont les mains sont moins blanches, mais qui n'indique aucun paupérisme. Au contraire! Dans les villes noires du Nord et du Pas-de-Calais, la population de mineurs a un tout autre caractère. Puis, elle a des origines cosmopolites. Un bon nombre des citoyens — devenus Français—, sont d'origine polonaise, tchèque, hongroise, italienne et que sais-je? Cette population ouvrière du Nord, vote socialiste, est gaie et enthousiaste. Elle contraste fort avec l'allure sombre des villes minières ou métallurgistes qui l'abritent.

L'ouvrier de Paris est renommé pour sa gaieté; son allant, son langage coloré. Il ne faudrait pas oublier sa propension à lever le coude, dans l'occurrence, à s'abreuver de "gros rouge"; mais aux heures de travail, c'est un ouvrier de première qualité: aimant son métier, fier, méticuleux et débrouillard.

Là où le contraste est le plus curieux, entre l'Europe et l'Amérique, c'est chez l'ouvrier agricole. Chez nous, au Canada, il n'existe guère dans ce domaine que des saisonniers, qui s'adonnent aux gros travaux: labour, ensemencement, récolte, mais qui ne sont pas des spécialistes. Les mêmes manoeuvres servent l'hiver à enlever la neige dans les rues de Winnipeg qui vont aux semences ou aux récoltes, le moment venu. En France, l'ouvrier agricole est un spécialiste. La plupart du temps, il connaît aussi bien, voire mieux le travail de la terre que son patron. Surtout, s'il participe à l'exploitation d'une grande ferme. L'ouvrier agricole français est — surtout dans le Centre—, assez négligé de sa personne, assez près de ses sous. S'il est à l'aise au gain, il est par ailleurs très courageux et travailleur.

Voilà donc, en gros traits, une esquisse de la physionomie de l'ouvrier européen. A la prochaine.

Fernand HAMELIN

DEUX COMMISSIONS D'ENQUETE !

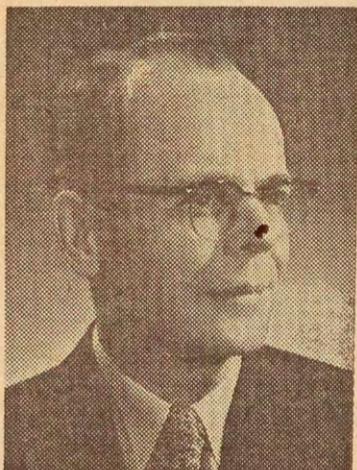
Sur l'assurance-hospitalisation, sur les problèmes métropolitains

Les dirigeants de la CTCC ont eu des réactions diverses à la suite de la création de deux commissions par le gouvernement Barrette et de la nomination des membres de ces commissions.

La CTCC est tout d'abord satisfaite d'apprendre que le gouvernement entend procéder à une étude approfondie du problème de l'hospitalisation dans la province de Québec et du problème du nouveau mode administratif de Montréal.

On sait que tout d'abord le gouvernement Barrette a nommé une commission d'enquête sur les problèmes métropolitains de Montréal et que cette commission doit faire enquête tout d'abord sur le nouveau mode administratif de Montréal.

Le président de la CTCC, M. Roger Mathieu, représentant du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal au conseil municipal, a déclaré que des changements s'imposent dans le mode administratif de Montréal et que le Conseil central a déjà manifesté le désir de faire valoir son



M. Gérard Picard, ancien président de la CTCC et membre de la Commission d'enquête sur les problèmes métropolitains.

point de vue devant la commission.

M. Mathieu s'est grandement réjoui du fait que l'ancien président de la CTCC a été choisi membre de cette commission.

"M. Gérard Picard, a déclaré le président de la CTCC, est mêlé depuis plusieurs années aux problèmes municipaux de Montréal. Ce n'est pas sans raison, ajoute-t-il, que tous les organismes syndicaux qui doivent traiter avec l'administration municipale de Montréal,

ont été unanimes à recommander M. Picard comme membre de cette commission: le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, la Fraternité des policiers, l'Association des pompiers et la Fraternité des employés manuels ont été d'accord pour désigner M. Picard.

Il est certain, ajoute M. Mathieu, que M. Picard, recevra d'une façon bienveillante les représentants des travailleurs et qu'il saura exercer une influence profonde dans la rédaction des recommandations de la commission.

Les hôpitaux

Rappelant que le problème de l'assurance-santé tient à coeur la CTCC et qu'elle a même présenté un mémoire au gouvernement provincial à ce sujet, en collaboration avec la Fédération des travailleurs du Québec, M. Mathieu a ajouté que la CTCC fera certainement valoir son point de vue devant cette commission.

Nous espérons, a-t-il ajouté, que cette commission ne limitera pas son enquête au montant des dettes des hôpitaux et à l'influence qu'exercent ces dettes sur le coût de l'hospitalisation. C'est tout le problème de l'assurance-santé que nous allons soulever devant cette commission, le problème de ceux qui ne sont pas capables de se faire soigner, c'est-à-dire les travailleurs, les petits et

"L'AFFAIRE" DE LA SAUVEGARDE

Le tribunal rejette l'appel contre le Syndicat et la CRO

"L'affaire syndicale" de la Sauvegarde vient de prendre une nouvelle tournure.

M. Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la C.T.C.C., et M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique de la Fédération du Commerce, annoncent que la cour d'appel vient de rejeter une injonction prise par un groupe d'employés contre le Syndicat, la Commission des Relations Ouvrières et la compagnie de la Sauvegarde, injonction visant à empêcher le Syndicat et la Compagnie de négocier une convention collective de travail.

Le Syndicat a été fondé il y a un peu plus de deux ans, et s'est constamment trouvé aux prises depuis ce temps avec des procédures prises indistinctement et successivement par la compagnie et par un groupe d'employés, soit pour empêcher le Syndicat de négocier, soit pour tenter de faire rejeter le Certificat émis après inspection par la Commission des Relations Ouvrières à la suite d'un vote pris parmi les employés l'été dernier.

Le Syndicat a aussitôt écrit à la direction de la Sauvegarde pour proposer une date pour la reprise des négociations.

moyens salariés. Les riches, dit-il, peuvent s'accommoder de la situation actuelle, de même que les indigents qui profitent de l'Assistance publique. Par contre, les petits salariés sont coincés entre les deux et ont besoin d'une protection efficace.

M. Mathieu a souligné la présence dans cette commission du président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost.

Ce dernier, a dit M. Mathieu, saura comprendre les problèmes des travailleurs et il connaît les exigences des syndiqués au sujet de l'assurance-hospitalisation.

Nous aurions aimé cependant, a ajouté M. Mathieu, que le gouvernement nomme plus d'un

représentant des travailleurs dans cette commission.

La CTCC avait suggéré la nomination de M. Jacques Archambault, conseiller technique de la CTCC, attaché à la Fédération des services hospitaliers.

M. Archambault, dit-il, se préoccupe du problème hospitalier depuis des années et il a fait des études fouillées de la situation des institutions hospitalières dans le Québec.

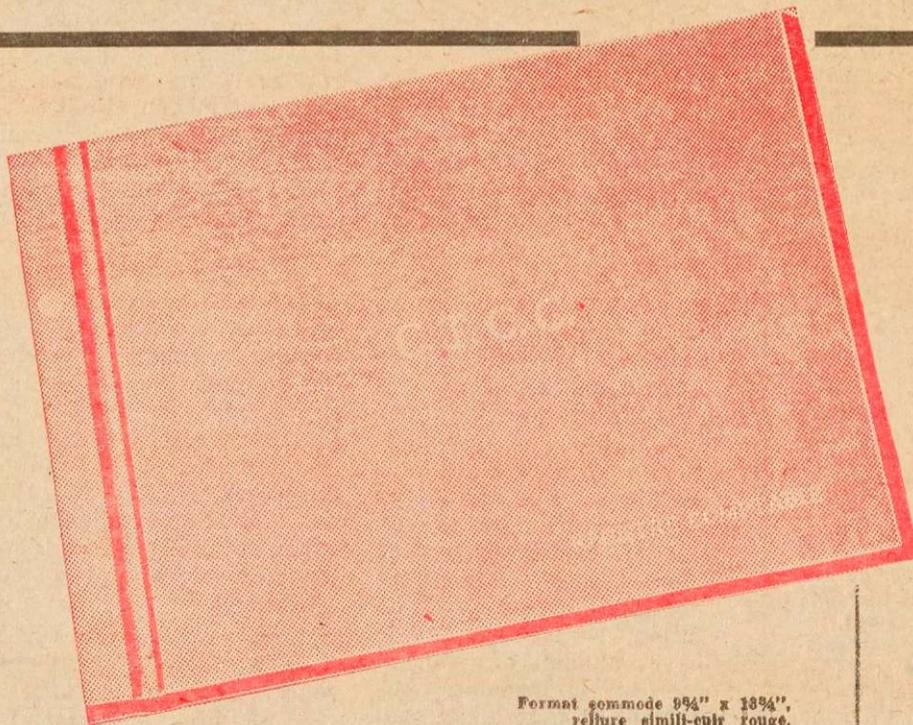
Il est certain que la nomination de M. Archambault aurait enrichi la commission d'enquête et que les travailleurs qui représentent la grande majorité de la population et des petits et moyens salariés auraient eu au moins une représentation plus équitable.

AUX TRESORIERIERS DES SYNDICATS AFFILIES A LA C.T.C.C.

POUR SEULEMENT

\$7.00

Vous aurez en main tout ce qu'il faut à un bon trésorier pour informer adéquatement son assemblée sur la situation financière de son syndicat.



Format somme de 8 1/2" x 13 3/4", reliure similicuir rouge, entrant facilement dans une serviette.



M. JACQUES DION trésorier de la C.T.C.C.

L'auteur de ce nouveau système est heureux de l'accueil enthousiaste manifesté par différents centres de la province lors de la présentation de ce nouveau registre comptable en demande depuis nombre d'années. Voilà enfin un système de comptabilité uniforme pour tous les syndicats de la C.T.C.C.

BUREAU DU TRESORIER
1001 St-Denis
MONTREAL.

Veuillez nous faire parvenir le nécessaire complet de comptabilité que vous annoncez ci-contre au prix de \$7.00.

Nom

Adresse

Ville

LIVRAISON IMMEDIATE

CE REGISTRE DE COMPTABILITE COMPREND :

- LES INSTRUCTIONS
- LA COMPTABILITE (24 feuilles)
- LA SECTION BANQUE (12 feuilles)
- LA SECTION RAPPORT DU TRESORIER (12 feuilles)
- MATERIEL POUR UN AN

POLITIQUE FEDERALE

Un pays plus grand que le nôtre

Par Paul NOGARET

Je reviens d'un voyage dans l'ouest du pays. J'ai traversé cinq provinces, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie britannique et visité quatre capitales provinciales, Winnipeg, Regina, Edmonton et Victoria sans compter des villes comme Saskatoon, Calgary et Vancouver. J'ai sillonné des plaines immenses, dénudées qui s'étendent aussi loin que l'oeil peut regarder et, durant vingt-quatre heures, sur une distance de 500 milles, j'ai serpenté trois chaînes de montagnes, les Rocheuses, les monts Selkirk et la Chaîne côtière. J'ai survolé de nombreux lacs qui sont de véritables mers intérieures et mis pied sur l'île Vancouver qui a presque la superficie de l'Irlande. Dans un village sauvage et désert construit sur un plateau entre deux pics enneigés, je suis tombé sur des bûcherons sortis droit des peintures de la période hollandaise de Van Gogh. En plein coeur de Winnipeg, à l'intersection de deux rues très achalandées, j'ai compté une dizaine de banques, autant de compagnies d'assurance, plusieurs trusts et une bourse, celle du grain. Il faisait sept sous zéro à Calgary quand j'y suis passé; quelques jours plus tard, à Edmonton, dans la même province mais beaucoup plus au nord, le mercure marquait 55 au-dessus et à Victoria, le gazon était déjà vert et les fleurs commençaient à fleurir. Bref, j'ai fait près de 7,000 milles en avion, en train, en bateau et en automobile.

J'ai assisté pendant quelques heures à la session de plusieurs assemblées législatives provinciales. J'ai vu à l'oeuvre trois gouvernements, un créditiste, un socialiste et un progressiste-conservateur, aussi différents que leur nom l'indique. A Victoria, le Parlement, siégeant en comité, a adopté trois bills en deuxième et troisième lectures durant le bref laps de temps que j'ai pris pour quitter mon banc à la tribune du Speaker et franchir la porte de sortie. Petit détail historique: le dernier gouverneur de l'île Vancouver, qui devint le premier chef de gouvernement de la Colombie-Britannique portait le nom très romantique mais peu anglais d'Amor de Cosmos. A Edmonton, les quatre députés de l'opposition, qui se réclament tous d'un parti différent, sont isolés à la gauche du Speaker et tous les pupitres des membres du parti gouvernemental (créditiste) sont entassés à la droite. On imagine l'impression que donne cet arrangement.

Une grande vitalité et un esprit de pionniers règnent

partout. De Vancouver, dont la population dépasse le demi-million, certains disent qu'elle deviendra dans quelques décennies la métropole du Canada, à moins, comme d'autres l'affirment, qu'elle ne prenne la tête d'un mouvement tendant à la séparation de la Colombie britannique du reste du Canada. La réalité semble contredire ces visions d'avenir. Les montagnes, qui font le charme de Vancouver, freinent son expansion physique. La ville en suffoque; la construction des maisons coûte une fortune, car un terrain rogné sur le flanc de la montagne se vend entre 8,000 et 10,000 dollars, même dans la banlieue. Nos montagnes sont superbes, me disait un citoyen de l'endroit, "but we can't eat them." D'autre part, Vancouver possède un port naturel qui a déjà connu une grande activité, mais depuis dix ans, en raison de l'embargo sur le commerce avec la Chine communiste, tout marche au ralenti. D'Edmonton, qui a doublé sa population en 15 ans (350,000 h.), on assure qu'elle sera bientôt la capitale pétrolière d'un nouveau Texas. Les réserves de pétrole de cet état américain s'épuisent rapidement, les grosses compagnies songeraient à s'établir à Edmonton pour exploiter le riche sous-sol de la région.

J'ai visité les centres français de la Prairie et conversé avec plusieurs dirigeants d'associations provinciales de langue française à Edmonton, Saskatoon et Saint-Boniface. Ma surprise a été grande de retrouver ici et là une parcelle du Québec. Il y a certainement un phénomène de la survivance française, mais ce n'est encore que cela. Il a été marqué par quelques victoires. Sait-on, par exemple, que les listes électorales au Manitoba sont bilingues. Il serait téméraire de ma part de porter un jugement d'ensemble sur la vie canadienne-française de l'Ouest. Disons cependant qu'elle m'est apparue comme une transposition en plus petit et avec quelques années de retard de la société canadienne-française du Québec, avec tous ses malaises et toutes ses faiblesses. La langue et la religion forment un tout et celui qui perd la foi est rejeté impitoyablement dans le camp "adverse". Le clergé détient une énorme influence et il prend les moyens de la conserver. Les Oblats, notamment, possèdent les deux seuls journaux français de l'Ouest ("La Survivance" et "La Liberté et le Patriote") et dirigent, avec les Jésuites, la plupart des collèges français. L'an dernier, sur les quatorze finissants d'une collégiale albertaine, sept ont choisi la vie religieuse. Quant aux autres, ils ont été orientés, dans la bonne tradition du Québec, vers des professions libérales. Environ cinq pour cent de la population d'Edmonton est française; sur le plan économique, ce pourcentage ne

représente rien et, à part quelques épiciers du coin, aucun Canadien français n'est à la tête d'un commerce ou d'une industrie employant plusieurs personnes. On parle français, on lit français, mais est-ce cela la culture française? Un bon abbé, qui me parlait de la vie intellectuelle au Québec, confondait "Cité Libre" avec les petites revues laurentiennes et affirmait qu'elle prêchait le... séparatisme!

Ce pays est grand. Il est plus grand que le nôtre, plus grand que cette province de Québec qui, pour la majorité des Canadiens français, est tout leur pays. Il faut le traverser pour se rendre compte dans quelle mesure il nous est inconnu. Il est sous-peuplé, il pourrait faire vivre facilement 200 millions de personnes. Il recèle des richesses inouïes dont l'exploitation commence à peine. C'est un pays de contrastes dont l'unité est une insulte à la géographie; la Colombie britannique forme un tout qui n'a aucun lien avec la Prairie; quant à celle-ci, elle est un prolongement du midwest américain. Ce qui unit toutes ces entités ensemble, c'est le chemin de fer, c'est la route trans canadienne, c'est l'avion, c'est le réseau microondes, mais c'est surtout la foi des pionniers passés et présents qui ont cru et qui croient encore en la possibilité de bâtir un pays différent à côté du géant américain. Il reste beaucoup à faire. De l'Ouest, Ottawa et le Québec apparaissent comme lointains, perdus. Les journaux couvrent la capitale fédérale, mais on n'entend peu parler de Montréal. J'ai dû feuilleter une trentaine de quotidiens et aucun n'a un correspondant à Québec ou à Montréal. Nous pouvons d'ailleurs nous faire le même reproche. Les plus importants quotidiens de la Métropole n'ont même pas de représentant à Toronto. Tout journal qui se respecte devrait, à mon sens, déléguer un journaliste à Winnipeg et à Vancouver.

Un voyage de cette nature nous ouvre la porte, je crois, à une meilleure compréhension de la politique canadienne, telle qu'elle s'élabore à Ottawa. Il est surprenant, dans un pays aussi complexe, que des partis politiques puissent grouper des représentants de toutes les provinces. Les intérêts différents tellement d'une région à l'autre. Les demandes continuelles des fermiers de la Prairie pour des subsides fédéraux sur le blé embêtent diablement l'Est du pays et lui semblent injusti-

(Suite à la page 7)

Montréal

Début des négociations avec le Club des Automobilistes

Monsieur Pierre-Louis Gélina, conseiller technique de la Fédération du commerce (collets blancs) a annoncé que les négociations en vue de la signature d'une convention collective ont débuté pour avorter aussitôt jeudi soir dernier aux bureaux de la C.T.C.C. entre le syndicat des employés et la Compagnie d'assurance du CLUB des AUTOMOBILISTES de MONTREAL.

La partie patronale s'est d'abord objectée à la présence de M. Bernard Jourmet, employé congédié la veille pour présumées activités syndicales. M. Jourmet avait été élu la semaine précédente pour faire partie du comité de négociations en compagnie du président du syndicat M. Fernand Archambault et de Mlle Nicole Richard.

Me Robert Lafleur, Jr., et M. J.-P. Chouinard, chef du personnel du C.A.M., négociateurs patronaux, ont finalement reconnu le droit du syndicat de se faire représenter par M. Jourmet.

Mais à la suite de quelques échanges d'idées sur les congédiements pour activités syndicales qui ont eu lieu au C.A.M. depuis la certification du syndicat, les négociateurs ont admis après avoir reçu du syndicat copies des propositions du syndicat, qu'ils n'étaient pas, en fait, mandatés pour négocier, mais seulement pour recevoir les propositions du syndicat.

On s'est alors entendu pour fixer au 30 mars le début des véritables négociations.

ATELIER DE TRAVAIL EN EDUCATION OUVRIERE

7 - 8 - 9 AVRIL 1960

A LA MAISON MONTMORENCY

(ST-LOUIS DE COURVILLE, PRES DE QUEBEC)
POUR TOUS LES RESPONSABLES D'EDUCATION
SUR LES PLANS REGIONAUX ET LOCAUX
— ET LES PERMANENTS INTERESSES

INSCRIPTION

\$15.00 chambre et pension —

PROBLEMES NOUVEAUX

ECHANGES D'EXPERIENCES

PROGRAMMES D'AVENIR

TECHNIQUES PARTICULIERES

SERVICE D'EDUCATION, CTCC,
155 est, boulevard Charest, QUEBEC

PROGRAMME

JEUDI	p.m.	Les problèmes de la formation des jeunes syndiqués.
5h. p.m.—Inscription		
6h. p.m.—Souper		
8h. p.m.		J. P. Héty
1) Rapports d'activités en éducation dans les différents centres. —	soir	Les problèmes de la formation des syndiqués féminins.
2) Utilité et difficultés de l'étude de la déclaration de principes de la C.T.C.C.		Jeanne Duval
—Expériences passées.		SAMEDI
3) Questions diverses des participants. —	a.m.	Radio et télévision en éducation ouvrière.
VENDREDI		J. P. Lefebvre
a.m. Etude d'un projet de cours par correspondance. —	p.m.	Programme d'éducation à venir pour tout le mouvement.
F. Jolicoeur	4h. p.m.	Clôture.

(Remplir et retourner à l'adresse ci-dessus)

Je participerai à L'ATELIER DE TRAVAIL SUR L'EDUCATION OUVRIERE, qui aura lieu les 7-8-9 avril prochain, à la Maison Montmorency.

- Inclus \$15.00 en paiement des frais d'inscription
 Je paierai sur les lieux lors de mon inscription

(signature)

(adresse)

(organisme représenté)

Réclamations du Syndicat des fonctionnaires de Montréal

● — L'abolition de la Commission du service civil ● — La création d'un service de personnel par la Cité

Le Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal (C.T.C.C.) a réclamé jeudi, 24 mars 1960, l'abolition de la Commission actuelle du Service Civil en abrogeant le règlement 1756 et, demandé la création d'un service de personnel en promulguant un nouveau règlement.

Ces deux recommandations se trouvaient incluses dans un mémoire présenté jeudi à la Commission du conseil municipal, présidée par le conseiller Léon Lortie, et qui est chargée d'étudier le règlement 1756 créant la Commission du Service Civil de Montréal.

Lors de la présentation du mémoire, le Syndicat était représenté par son président, M. René Constant, son vice-président, M. Robert Langlois.

Le mémoire se divise en deux parties bien distinctes. Dans une première partie, il définit les principes généraux de l'administration du personnel dans le gouvernement municipal et tend à démontrer le vrai rôle du personnel dans la gestion des affaires publiques.

Dans un cadre municipal où il existe un organisme chargé d'administrer le personnel, il y a lieu de le rendre impartial, indépendant, efficace et imbu de l'esprit de collaboration; la création d'un nouvel organisme, s'il y a lieu, devra s'accompagner de ces garanties.

L'état actuel

Après avoir établi les principes de l'administration du personnel, le mémoire analyse la situation présente à cet égard à l'hôtel de ville de Montréal.

Il y a actuellement un service de personnel connu sous le vocable de "préposé aux relations avec le personnel" et qui voit plus particulièrement à la négociation et à l'application des clauses des diverses conventions collectives.

Il y a également une commission du service civil qui établit les listes d'éligibilité servant au recrutement pour des fonctions définies;

Des bureaux de personnel dans certains services qui voient au recrutement du personnel auxiliaire et agissant comme conseiller du directeur.

Cette administration du personnel, divisée entre une triple autorité, ne peut qu'apporter confusion et desservir lamentablement le contribuable, l'administration et le personnel.

D'autre part, l'expérience démontre que la structure actuelle ne garantit pas l'impartialité et la compétence nécessaire et est, dans sa composition même, incapable de formuler une politique de personnel au service du bien commun.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui s'est d'ailleurs opposé à certaines clauses du règlement 1756, créant la Commission du service civil, réclame l'abolition de cette Commission et la création d'un nouveau service de personnel.

Les raisons

Le mémoire énumère ensuite 12 raisons motivant son attitude:

1. La Commission ne peut se

réformer en un service personnel;

2. Elle représente un système de direction et d'administration du personnel ne correspondant plus aux exigences modernes;

3. Elle a toujours été une source de confusion, de retard, de bureaucratie, de doublement de tâches, de conflits avec les directeurs, les syndicats, les conseillers et le Comité Exécutif;

4. Elle n'a pas rempli l'une de ses principales tâches — la classification des fonctions;

5. Elle ne possède aucune méthode rationnelle de sélection du personnel;

6. Elle a été incapable d'établir une politique de personnel;

7. Elle n'a pas su établir à ce jour de méthodes adéquates d'examen, d'admissibilité et de promotions;

8. Sa fonction se résume à un bureau de placement qui fonctionne mal;

9. Elle ne jouit pas de la confiance des intéressés;

10. Elle n'est pas une véritable agence de personnel parce qu'il n'entre pas dans ses attributions d'entraîner le personnel, d'administrer les salaires et de diriger les négociations;

11. Son intervention dans les négociations a toujours été une source de malaises et de frustration entre les syndicats et l'administration;

12. Elle est directement responsable de l'absence de notions fondamentales en matière de personnel.

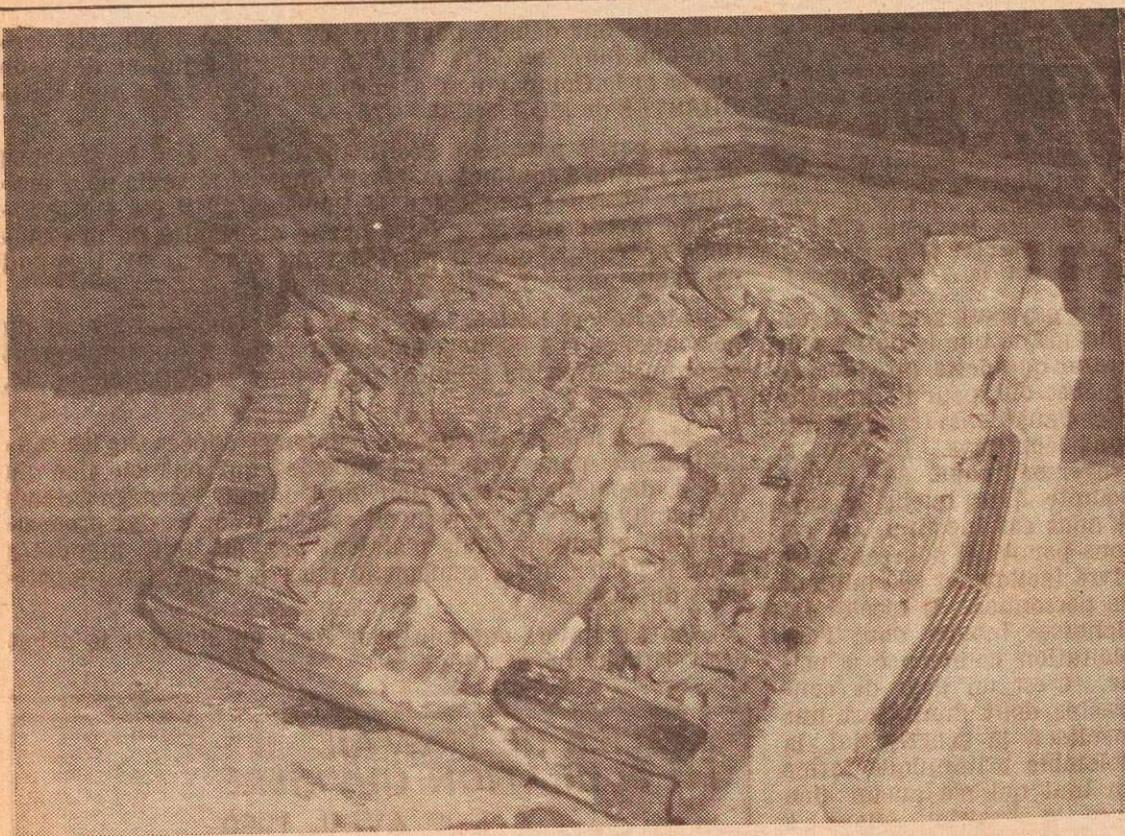
Comme la Commission, dans ses structures actuelles, ne peut se transformer en un service de personnel, le Syndicat recommande donc de l'abolir complètement et de créer un véritable service de personnel.

Le problème...

(Suite de la page 3)

la CTCC a mis à la disposition des syndicats d'employés municipaux le conseiller technique Jean-Robert Gauthier qui va s'occuper spécialement des négociations collectives et de l'assistance à préparer les conventions de travail. Il demande aux syndicats de fournir à M. Gauthier la copie des conventions collectives actuellement en vigueur.

Pour terminer M. Marchand lance un appel aux Conseils centraux. Il met ces organismes en garde et les prévient que la CTCC n'admettra certainement pas qu'un de ces organismes garde dans ses rangs un syndicat qui a rompu son affiliation avec la CTCC.



L'auto d'Arthur Lapointe, organisateur de la C.T.C.C., renversée par une meute d'assaillants à Courcelles, dans la Beauce.

A COURCELLES, DANS LA BEAUCE

Des organisateurs de la CTCC et des syndiqués sont assaillis

"La police provinciale qui est toujours pressée de matraquer les grévistes et de protéger les scabs n'a pas voulu bouger dernièrement pour défendre les honnêtes travailleurs de Courcelles qui n'ont pas commis d'autre crime que celui d'adhérer à un syndicat de leur choix."

Telle est la déclaration faite par M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération nationale de l'industrie minière et président du Conseil central des syndicats de Thetford (CTCC).

M. Lessard commentait alors les événements tragiques qui se sont déroulés à Courcelles, une localité de la Beauce, à quelque 30 milles de Thetford Mines, alors qu'une trentaine de voyous ont brutalement attaqué mercredi dernier des représentants syndicaux.

L'un d'entre eux, M. Onil Grondin, membre du Syndicat des travailleurs de la chemise de la Beauce et congédié dernièrement par son employeur, "La Chemise Perfection Enrg.", a été blessé au visage par des éclats de verre.

Deux organisateurs de la CTCC, MM. Arthur Lapointe et Emmanuel Beauvais, se trouvaient mercredi soir chez M. Evariste Beauvais, père du précédent, et discutaient de la stratégie à suivre pour vaincre la résistance du patron qui s'oppose à la fondation d'un syndicat dans son atelier, quand la maison fut cernée par un groupe d'une trentaine d'individus.

Ces derniers ont lancé des oeufs, des tomates, des pierres et des morceaux de bois sur la

maison de M. Grondin. Les dommages sont élevés: des vitres et des fenêtres ont été brisées par les émeutiers.

Par ailleurs, l'automobile de M. Lapointe a été complètement renversée par les assaillants et elle a subi de lourds dommages.

Il s'agit là du dernier incident d'un conflit qui dure depuis plusieurs mois et qui met aux prises les travailleurs qui désirent un syndicat et une partie de la population de l'endroit qui y est opposée.

Les dirigeants syndicaux se voyant cernés et craignant pour leur vie s'ils quittaient la maison de M. Grondin ont lancé un appel à M. Lessard de Thetford pour qu'il demande la protection de la police provinciale.

Nous avons communiqué avec les responsables de la police provinciale de Thetford, de St-Georges-de-Beauce, de Mégantic, afin d'obtenir de l'aide, mais on a refusé sous le prétexte que la localité se trouvait en dehors de leur juridiction. Courcelles est une municipalité du comté de Frontenac.

M. Lessard, qui a vu la police provinciale à l'oeuvre à Asbestos lors du conflit de l'amiante, a déclaré que la "police marche pour battre les grévistes mais ne fait

pas un pas pour défendre les travailleurs".

Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a dit à Québec que le conflit du travail est devenu "un problème pour toute la localité".

On s'oppose à ce que le syndicat organise les ouvriers, a-t-il dit, et ceux qui s'opposent aux syndicats ont les villageois pour eux. Les ouvriers sont en grande partie en faveur de l'organisation.

Il a dit avoir reçu l'assurance de la police provinciale que l'on ferait enquête à ce sujet.

Siège en règle

Les syndicalistes ont quitté la maison dans un taxi qui a dû éviter de justesse des barricades élevées dans la rue.

Il y a plusieurs mois que le syndicat tentait d'organiser les ouvriers de la Perfection Shirt Company de Courcelles, de la même compagnie à St-Gédéon et de Raymond Enregistré de Notre-Dame de la Guadeloupe.

Il y a huit jours, certains organisateurs syndicaux avaient été assaillis avec des oeufs et des tomates après leur entrevue avec le curé de Courcelles. Ils avaient dû rentrer dans le presbytère et y demeurer plusieurs heures jusqu'à ce que les manifestants se dispersent.

Ottawa et Québec s'en lavent...

(Suite de la page 1)

réclamait l'institution d'un conseil économique composé de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des organisations patronales et ouvrières de même que des groupements de consommateurs et de cultivateurs.

D'après la CTCC, ce gouvernement ferait enquête sur les causes du chômage, recommanderait les mesures à prendre pour réaliser le plein emploi et assurer un maximum de prospérité.

Le vrai visage

La CTCC demandait également au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour donner à la population le vrai visage de la situation de l'emploi, en publiant le nombre de chômeurs enregistrés à la Commission d'assurance-chômage, en donnant le nombre des bénéficiaires de prestations et le nombre de ceux qui ne touchent pas de prestations.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral tente de cacher la véritable situation. Sous le prétexte que deux ou trois sources différentes donnent des chiffres différents sur le nombre des chômeurs, Ottawa tente toujours de choisir le chiffre le moins élevé.

Ainsi, le 23 mars, le Bureau fédéral de la statistique disait qu'il y avait 555,000 chômeurs au Canada, soit 51,000 de plus que le mois précédent. Le Québec, pour sa part, comptait 31,000 chômeurs de plus, soit plus de la moitié de toute l'augmentation.

Mais le lendemain, le ministre du Travail M. Starr, déclarait devant les Communes qu'à la même date, il y avait 783,686 personnes qui réclamaient des prestations de l'assurance-chômage.

Il ajoutait que les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sont le résultat d'un échantillonnage dans 30,000 familles canadiennes et qu'ils sont acceptés par le gouvernement comme donnant une idée de l'ampleur du chômage au Canada.

Pour la CTCC, la situation réelle n'est pas reflétée par l'échantillonnage du Bureau fédéral de la statistique, mais bien par les demandes de prestations. Plus encore, il y a des chômeurs qui ne s'enregistrent pas parce qu'ils n'ont rien à attendre de l'assurance-chômage.

On peut donc dire que le gouvernement provincial abdique ses responsabilités en prétendant que le chômage relève d'Ottawa; par ailleurs Ottawa, brandissant des statistiques incomplètes, tente de faire croire que tout va bien.

C'est votre faute

Et si le chômage est élevé, c'est la faute aux ouvriers, c'est la faute aux syndicats qui ne cessent de réclamer des hausses de salaire. Les demandes syndicales, a déclaré aux Communes le député conservateur de Toronto-York-Nord, M. Cathers, font augmenter les prix à un tel niveau que les produits canadiens sont éliminés des marchés mondiaux.

Cette affirmation échevelée est démentie par les chiffres publiés par le gouvernement conservateur relativement à l'augmentation de nos exportations.

Les exportations canadiennes ont augmenté de près de \$5 milliards de dollars, affirme le gouvernement, au cours de l'année 1959.

Voici les chiffres cités par le Bureau fédéral des statistiques en février dernier sur les exportations canadiennes les plus importantes en millions de dollars:

	1958	1959
Produit du papier	690.2	722.6
Blé	446.1	441.8
Produits du bois	292.0	322.9
Produits uranium	276.5	322.9
Bois de pulpe	285.4	311.3
Aluminium	223.6	232.4
Nickel	212.6	222.9
Cuivre	141.8	166.1
Produits du fer	107.7	157.8
Produits de la pêche	152.4	144.2

De ces chiffres, il faut tirer quelques conclusions: le blé et les produits de la pêche, deux produits dont les prix ne sont pas affectés par le prix de la

main-d'oeuvre et les demandes syndicales, ont connu une baisse dans leurs exportations.

Par contre, les produits dont le prix contient une plus grande quantité de travail humain et particulièrement de travail syndiqué ont connu une hausse de leurs exportations.

Que faut-il encore conclure? Les salaires élevés des travailleurs et les demandes syndicales n'affectent pas nos exportations au point de les réduire et que nos produits peuvent concurrencer les produits étrangers puisque nos exportations sont à la hausse.

Par ailleurs, la hausse des prix n'aurait-elle pas une autre cause?

Dans son dernier mémoire au fédéral, la CTCC déclarait: depuis au delà de dix années nous demandons au gouvernement fédéral d'instituer au Canada des tribunaux d'arbitrage des prix afin que les consommateurs puissent continuellement être tenus au courant non seulement de l'évolution des prix mais également des raisons qui sont données par les producteurs ou les distributeurs de biens et de services à l'appui des hausses qu'ils décrètent.

Mais la caravane passe. Les flots de paroles viennent cacher les faits. Les faits eux-mêmes sont déformés pour donner raison à des idées préconçues. En d'autres occasions on se contente de nier l'évidence.

Le ministre du travail, M. Starr n'a-t-il pas nié, l'autre jour, n'avoir jamais reçu de demande de la CTCC concernant l'institution d'un conseil économique de planification.

Des journalistes de la tribune parlementaire à Ottawa ont voulu expliquer la réponse de M. Starr en disant: "M. Starr n'avait sans doute pas compris la question".

En attendant, les problèmes demeurent. Près de 800,000 familles canadiennes sont aux prises avec des problèmes de toutes sortes à cause du chômage. Que le chômage soit permanent, technologique, saisonnier, c'est toujours du chômage et le chômage, c'est la misère dans les foyers. Les réponses de M. Barrette, les explications de M. Starr ne soulagent certainement pas ces misères.

Un pays...

(Suite de la page 5)

fiées. Et pourtant, il s'agit là d'une question de survie pour eux. De même, ne nous étonnons pas que les malaises de l'industrie québécoise du textile laissent complètement indifférents les députés de l'Ouest. Il faut de la patience, de la ténacité pour réunir tous ces intérêts, les concilier pour formuler une politique commune. De part et d'autre, faisons preuve de bonne volonté et manifestons un désir de composer. En cela, nous n'avons qu'à demeurer fidèles à notre histoire. L'Acte de la Confédération, qui a donné naissance au Canada, n'est-il pas déjà un vaste compromis?

Paul NOGARET...

Les délais dans les négociations sont au désavantage des syndiqués

Les employés du Sanatorium Bégin, situé à Ste-Germaine de Dorchester, se sont groupés en syndicat en novembre dernier. Selon les formalités prévues par la loi, ils ont obtenu leur certificat de reconnaissance syndicale fin novembre, et depuis janvier dernier plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants de l'Hôpital en vue de conclure une première convention collective de travail.

EMPLOYÉS BIEN DETERMINES...

J'ai eu l'avantage de rencontrer les employés de cette institution à plusieurs reprises, à l'occasion des assemblées générales convoquées pour la préparation du projet de convention collective ou encore pour faire rapport du résultat des pourparlers. A chaque fois, j'ai été vraiment frappé par l'inébranlable esprit de solidarité qui existe parmi le groupe de nouveaux syndiqués.

Là, comme partout ailleurs, les employés constatent que notre régime de négociations collectives procède avec une lenteur inimaginable. Après bien des démarches de la part du syndicat, nous avons eu, à date, trois rencontres avec l'Institution. La première le 29 janvier et deux autres, les 13 et 24 février 1960.

CONCILIATION DEMANDEE

A la suite de l'échec des pourparlers de négociations directes, le syndicat, en date du 1er mars, a adressé une requête au Ministre du Travail pour obtenir les services d'un conciliateur. Nous sommes aujourd'hui le 1er avril et le Service de conciliation n'a pas réussi encore à déterminer une seule rencontre entre les parties.

Pourtant, la loi prévoit bien que le conciliateur doit présenter son rapport au Ministre dans les 14 jours après avoir reçu instruction d'agir. Cet état de choses est lourd de conséquences pour les syndiqués. Toute personne le moins familière avec les problèmes de relations patronales-ouvrières sait jusqu'à quel point les délais tournent toujours au désavantage des employés. Le Syndicat a demandé que la première convention collective prenne effet le 24 novembre 1959, date d'émission du certificat de reconnaissance syndical. L'expérience démontre qu'il est toujours extrêmement difficile, voire impossible d'obtenir cette demande, pourtant fort légitime. Si, comme il est raisonnable de le prévoir, les pourparlers n'aboutissent pas au stade de la conciliation, un tribunal d'arbitrage sera formé. On a vu, récemment, des tribunaux d'arbitrage rendre des décisions six et même huit mois après leur formation, et dans aucun cas, à ma connaissance, on n'a eu des décisions qui fixaient la date de la convention collective au début des négociations directes, lorsqu'il s'agit évidemment, d'une première convention collective.

CONSEQUENCES SUR LE MORAL...

Cette situation, basée essentiellement sur la fameuse théorie de ce qu'on appelle techniquement la période de refroidissement (cooling-off period) me paraît totalement mal adaptée aux négociations dans les services publics, là où les sentences arbitrales sont exécutoires. En plus des conséquences d'ordre économique qui apparaissent évidentes, cette situation, dans laquelle sont placés les employés d'hôpitaux entre autres, a un effet malheureux sur le moral des employés, point qui nous apparaît essentiel à l'exécution de la tâche importante qui leur est dévolue.

Jacques Archambault

Cette semaine, il

(Suite de la page 1)

— Que l'Association d'éducation du Québec fait face à certains déboires dans l'organisation de la grande enquête sur la persévérance scolaire; difficultés financières et non-collaboration des autorités de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, ce qui n'était pas prévu.



— Que les autorités provinciales accorderont une subvention de \$1,300,000 au comité paritaire des métiers du bâtiment de Montréal pour la création d'un centre récréatif et culturel rattaché au Centre d'Apprentissage.



— Que Bertrand Gagnon a été élu président de l'Union des Artistes de Montréal en remplacement de Jean Duceppe, démissionnaire.



— Qu'au Lac St-Jean une quarantaine de professeurs sont sans salaire depuis deux mois. Ils déclareront la grève le 1er avril prochain s'ils ne reçoivent pas le salaire qui leur est dû.



— Qu'à Courcelles, localité de la Beauce, des organisateurs syndicaux, des membres du syndicat, le presbytère de l'endroit, les demeures des travailleurs ont été la cible de douzaines d'oeufs, de pierres et de glaçons.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

Municipal Workers Remain Faithful To The C.C.C.L.

Despite the defection of their Federation, the greater majority of employees of municipal and scholastic corporations numbering 5,500 out of a total of 7,500 voted in favor of maintaining their affiliation to the C.C.C.L. union.

At a recent meeting held in Quebec City attended by delegates from 22 union locals of employees of municipal and scholastic corporations in the Province of Quebec, it was decided to set up a common policy in regard to a decision made by the Federation of Municipal and Scholastic Employees to disaffiliate from the C.C.C.L. union.

The meeting was held under the presidency of Brother Philippe Girard, director of inter-union relations.

UNION LOCALS REPRESENTED

The following union locals were represented at the Quebec meeting:

- 1—Union of Municipal Employees of the City of Alma;
- 2—Municipal Employees Union of Drummondville;
- 3—Association of Janitors of Drummondville;
- 4—Union of Municipal Employees of Grand-Mère;

- 5—Employees Union of the City of Hull;
- 6—Municipal Employees Union of l'Île Maligne;
- 7—Union of Municipal Employees of Port Alfred;
- 8—Rimouski Municipal Employees Union;
- 9—Municipal Employees Union of Roberval;
- 10—Employees Union of the City of Shawinigan;
- 11—Union of Manual Workers of the City of Sherbrooke;
- 12—Union of Municipal Employees of the City of St. Joseph de Sorel;
- 13—Municipal Employees Union of Tracy;
- 14—The St. Hyacinthe Municipal Employees Union;
- 15—The Municipal Workers Union of Ste Therese;
- 16—The Verdun Janitors Union;
- 17—Union of Municipal Workers of Victoriaville;
- 18—Union of City Employees of Ste Rose;

- 19—The Foremen's Union of the City of Montreal;
- 20—The National Union of Municipal Employees of Montreal;
- 21—The Municipal Workers Union of Mont-Joli;
- 22—The Municipal Employees Union of l'Abord-a-Plouffe.

Other present at the meeting were Brother Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L., Jean-Robert Gauthier, technical councillor, Rene Hermegnies, general organizer, Louis-Philippe Boily, president of the Central Council for the region of Saguenay-Lake St. John, the general Chaplain of the C.C.C.L. the Reverend Henri Pichette and many others representing the C.C.C.L. or its affiliates.

Many other union locals of municipal and scholastic employees indicated that they wished to remain within the ranks of the C.C.C.L. union and regretted that they did not see their way clear to have delegates at the meeting.

A quick run-down of the number of members represented by delegates showed that 5,500 municipal employees decided to remain faithful to the C.C.C.L., while the other group with the Federation did not number over 2,000 members.

Employees Of Montreal Auto Club Open Contract Talks

Technical Councillor Pierre-Louis Gelinas, of the C.C.C.L. Federation of Commerce, has told Le Travail that negotiations have started with the insurance company of the Automobileists Club of Montreal for the signing of a collective labor agreement.

The employees of this enterprise recently grouped themselves into a union local

affiliated to the C.C.C.L. union and the Federation of Commerce and were granted certification by the Quebec Labor Relations Board to act as bargaining agent.

Mr. Gelinas said that preliminary talks covered union representation.

The patronal party had objected to the presence of Mr. Bernard Jourmet, who had previously been dismissed

from his job for what was said to be union activities.

A union spokesman said after the meeting with management that patronal representatives admitted that the union party had the right to include Mr. Jourmet to be present with the union's negotiating party.

Both parties were scheduled to meet again on Wednesday of this week.

Remove Drug Profiteering-Argue

LONDON (CPA)—The public is being fleeced and robbed by scandalously high prices for drugs, CCF House Leader Hazen Argue told a recent meeting of the London, Ont., a Labor Council.

He demanded a parliamentary enquiry into drug wholesale practices during the present session.

"The time has come", said Mr. Argue, "when there should be a public investigation into:

- the high price of drugs charged in Canada.
- the tremendous spread between manufacturing costs and retail prices.
- the degree of monopoly

control in the manufacturing of drugs as well as... the question of high pressure and misleading advertising in the promotion of the sale of drugs".

The CCF leader listed a number of examples of drugs which sold much higher under a brand name than under the generic name. "It is reported that Largactil, the brand name for a drug known as chlorpromazine

in the 25 mg tablet, which is laid down in Toronto at a cost of \$2.75 per thousand, is being retailed at \$80 per thousand, almost a 3,000 per cent mark-up".

"In the interest of a healthy nation", declared Mr. Argue, "it is essential that necessary drugs are available at reasonable costs, and that profiteering in the manufacture of drugs be exposed and removed".

NEWS & VIEWS

From Canada & Abroad

The English Must Have Their Tea!

Over 1,000 employees of the Harvester Company in Doncaster, England, went on strike when they were refused permission to sit down and take a "tea break". Can't you sympathize with an Englishman who is expected to work eight hours without having his cup of tea?

Grain Trimmers Strike

A small group of workers who sometimes earn as much as \$200 each a day went on strike the other day to maintain their piecework rates.

The men are "grain trimmers" who level off grain as it falls into ship holds in New York harbor. Their employers declined to continue the old rates. The trimmer's local union refused to allow use of mechanical spreaders.

Millionaires Go On Strike!

Hollywood, California, the movie capital of the world, is witnessing a strange and unusual strike that began on March 7 and dried up the main source of income for thousands of workers in the movie industry.

Glamorous Hollywood stars walked off their jobs. Millionaires joined with low-paid bit players in pressing demands against seven major producers.

Those on strike include such big name players as Marilyn Monroe, Gina Lollobrigida, Debbie Reynolds, Elizabeth Taylor, Bing Crosby, Alan Ladd, Anthony Franciosa, Ronald Reagan is president of the union, the Screen Actors Guild.

Wages were not the issue in dispute. The strike came about because all but one of the major producers refused to grant the chief demand of the Screen Actors Guild.

That demand was for a share of profits from the sale of movies to television. Studios were tightly closed. There were no picket lines. In this industry, supervisors and office employees cannot substitute for actors and actresses.

While stars headed for Europe or signed for night club and TV engagements, the bit players sought work as waitresses or parking lot attendants.

Scabs Lose Their Jobs

During the 109-day strike at Wilson & Company's meat packing plant outside Chicago, some of the striker's jobs were held by scabs, who have now been fired and their jobs replaced by the strikers.

An arbitration board ruled that the company must observe seniority rules in handing out jobs, which means that the more than 3,000 strikers will be able to take jobs away from the scabs hired during the strike.

Priests Advocate Change of Union Name

The Reverend Gerard Dion and the Reverend Louis O'Neill have suggested the word "Catholic" in the name and constitution of the C.C.C.L. union be changed to "Christian" in an article in a monthly review.

The two professors priests say the present name is no longer adequate.

Plea for Strike Ban Falls Flat!

Liberal Leader George Gregory's argument that workers should submit their wage demands to arbitration and not be permitted to strike fell flat in the British Columbia legislature the other day under questioning by CCF member John Squire.

Asked by Squire whether he would like to have such restrictions applied to himself as a lawyer, Gregory indicated that he would not and went on to say "If I can't come to an agreement beforehand, then I don't work for a client".

In other words he withholds his services as strikers do. Both sides of the Legislature broke out in laughter at this inconsistency.